

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 282 Vœu relatif à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Les politiques menées depuis plusieurs années par la droite au pouvoir ont considérablement affaibli le service public d'éducation : suppression de postes, suppression de la formation des enseignants, dérégulation de la carte scolaire, privilèges et préférences donnés à l'enseignement privé, remise en cause de la scolarité des 2-3 ans avec la mise en place de jardins d'éveil à la charge des collectivités et des contribuables, réduction drastique des subventions aux associations d'éducation populaire et aux mouvements d'éducation nouvelle, suppressions de postes, développement de la précarité ;

Depuis, l'école a été au centre du débat des dernières campagnes électorales et le président HOLLANDE en a fait l'un des axes majeurs de son programme ;

De premières avancées significatives ont été obtenues avec la fin du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux et l'embauche de 60.000 professionnels supplémentaires dans l'éducation ;

Néanmoins, il reste à refonder une école qui aujourd'hui reproduit massivement les inégalités sociales ;

L'une des réformes mise en débat lors de la concertation "refondons l'école de la république" concerne la modification des rythmes scolaires ;

Alors que le Président de la République a annoncé sa volonté d'étaler la mise en œuvre de cette réforme sur deux ans, la Ville de Paris et l'Académie viennent d'envoyer aux écoles une note concernant "l'organisation concertée des différents temps éducatifs pour l'année scolaire 2012-2013" ;

Considérant que la Ville prévoit dans son projet de budget 2013, 5 millions d'euros de crédits pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ;

Considérant les inquiétudes formulées par la communauté éducative ainsi que les interrogations sur le renvoi des arts visuels, de l'EPS ou l'éducation musicale vers le périscolaire et la transformation des missions des PVP ;

Sur la proposition de Mme Emmanuelle BECKER et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche et de Mme Colombe BROSSEL, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que la Ville s'engage à ce qu'aucune modification de l'organisation de la semaine scolaire ne soit mise en place par la Mairie de Paris à la rentrée 2013 sans une large concertation avec l'ensemble de la communauté éducative .
- que le bilan de cette concertation fasse l'objet d'une présentation et d'un débat organisé au sein du conseil de Paris.